



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête
relatif à une enquête publique parcellaire concernant le projet d'aménagement de la
ZAC Port Marianne-République sur le territoire de la commune de Montpellier, porté
par la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)

En vue de l'aménagement de la ZAC Port Marianne-République sur la commune de Montpellier, il sera procédé du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018, soit pendant 17 jours consécutifs, à une enquête publique parcellaire.

Le commissaire enquêteur désigné par le Préfet à partir de la liste des commissaires enquêteurs du département de l'Hérault pour conduire cette enquête publique est Monsieur Pierre BALANDRAUD, chargé d'études à la DDE de l'Hérault, retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est :
Mme Nathalie DEBART - SA3M – Étoile Richter – 45 Place Ernest Granier - CS 29502 –
34960 Montpellier Cedex 2
Téléphone 04 67 13 63 09 Courriel nathalie.debart@serm-montpellier.fr

Dossier d'enquête :

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 :

* à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête, Salle d'enquête n°2 (Hall d'accueil de la mairie), les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, sauf le jeudi de 10h00 à 19h00,

Observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montpellier, siège de l'enquête,

* les adresser par écrit au commissaire enquêteur M. Pierre BALANDRAUD,
«Enquête ZAC Port Marianne-République»

Hôtel de Ville
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Montpellier :

- mercredi 19 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 3 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés, sur demande, pendant un an à la Préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement.

Ils seront également déposés sur le site Internet des services de l'État www.herault.gouv.fr pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.